

**SMP·PSL**

SMP·PSL

*Schweizer Milchproduzenten  
Producteurs Suisses de Lait  
Produttori Svizzeri di Latte  
Producenti Svizzeri da Latte  
Producenti Svizzeri da Latte*

# Politique et contexte pour les producteurs-trices

Stephan Hagenbuch

# Budget fédéral 2023: tout est en ordre (pour le moment)...

	Coûts 2021 (en mio)	Budget 2022 (en mio)	Budget 2023 (proposition CF) (en mio)	Différence par rapport à 2022 (en mio)
Paiements directs	2811.289	2812.04	2812.04	0
Améliorations structurelles agric.	84.298	87.038	87.038	0
Suppléments laitiers	381 774	387 274	387 274	0
Promotion des ventes/de la qualité	64.163	69.850	69.350	-0.5
Aides à la production végétale	67.090	75.099	75.099	0
Assurance qualité du lait (OSAV)	1.6084	2.2000	2.2088	+0.0088
Contributions à la recherche	15.866	18.241	18.308	+0.067
Agroscope	197.190	187.477	187.158	-0.319

# Nouvelle politique agricole en trois étapes (aperçu)

Iv. pa. 19.475 Trajectoire de réduction



Mini-politique agricole

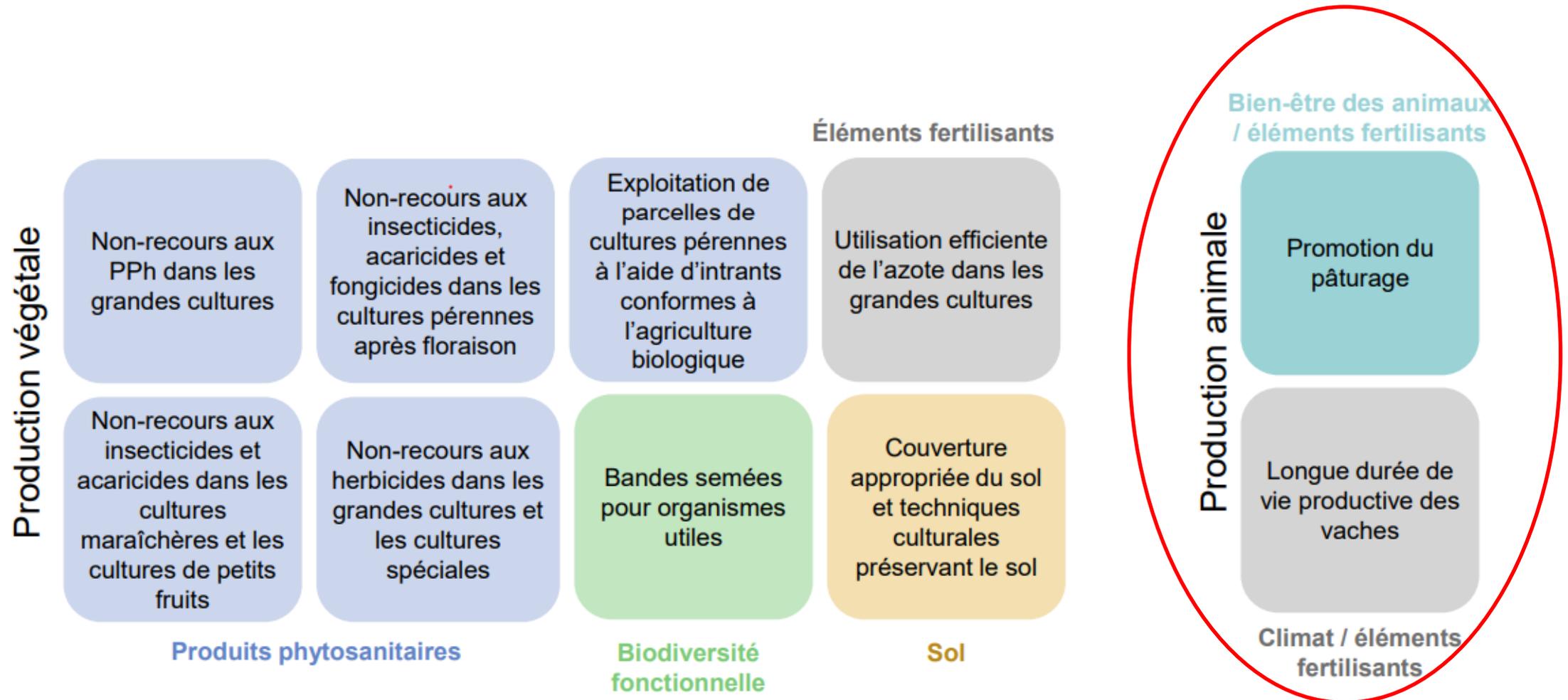
Politique agricole 2030 - xx

2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031

# Iv. pa. 19.475 – Réduire le risque de l'utilisation de pesticides: train de mesures adopté le 13.4.2022



## Mesures CSP



# Mise en œuvre Iv. pa. 19.475: trajectoire de réduction N



## La longue durée de vie productive des vaches réduit les émissions de N et de gaz à effet de serre



Le CF n'est pas entré en matière sur la performance par jour de vie, mais l'argent reste dans le secteur de l'élevage!

### Buts

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre

### Nouvelle contribution dans les PSB

OPD  
Art. 36, al.1  
Art. 37, al. 7/8  
Art. 77



#### Contributions : Vaches laitières

- À partir de 3 vèlages : 10 fr.
- $\geq 7$  vèlages : 200 fr.

#### Autres vaches

- À partir de 4 vèlages : 10 fr.
- $\geq 8$  vèlages : 200 fr.

Promotion d'une durée d'utilisation plus longue

Augmentation du nombre moyen de vèlages des vaches

Le nombre moyen de vèlage est mesuré en fonction du nombre de vèlages des vaches abattues au cours des trois dernières années civiles

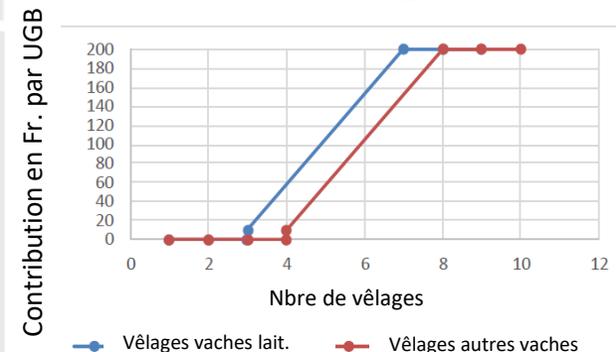
Seuils d'entrée :

- Vaches laitières : 3
- Autres vaches : 4

Pour les vaches laitières et autres vaches

### Contributions

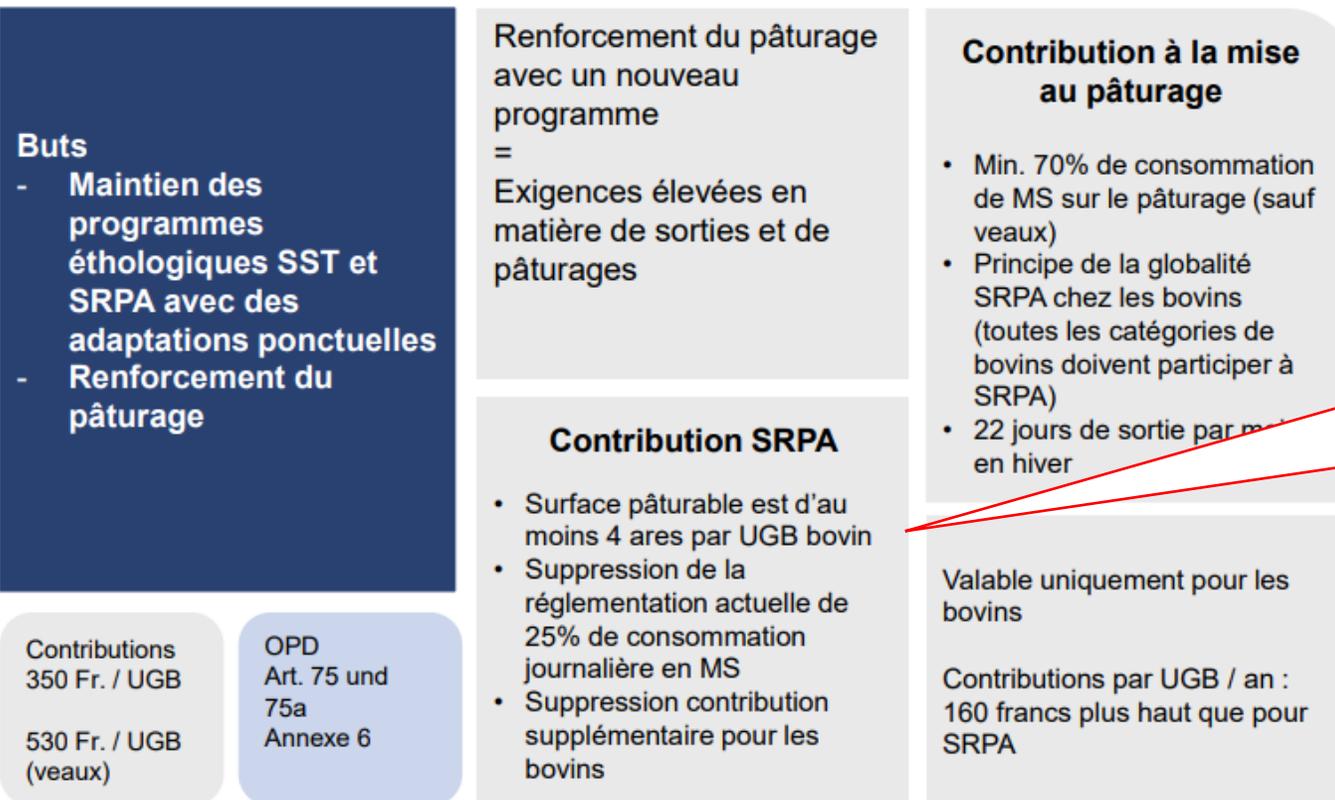
- Par UGB pour le troupeau de la catégorie correspondante
- Augmentation linéaire de la contribution avec le nombre moyen de vèlages



# Mise en œuvre Iv. pa. 19.475: trajectoire de réduction N



## Renforcement de l'encouragement du pâturage et des sorties dans le cadre du bien-être des animaux («Contribution à la mise au pâturage»)



Les 4 ares peuvent être divisées en «parcelles de pâturage» le jour du contrôle!



Contributions  
350 Fr. / UGB

530 Fr. / UGB  
(veaux)

OPD  
Art. 75 und  
75a  
Annexe 6

# Le CF a rectifié les décisions du 13.4.2022 le 2.11.2022...

Les points **essentiels** sont les suivants:

- ◆ Contribution de base pour la sécurité de l'approvisionnement: 700.-/ha (au lieu de 600.--) aux dépens de la contribution par zone
- ◆ Contribution à des cultures particulières «légumineuses à graines» (nouveau) pour l'alimentation humaine: 1000.--/ha
- ◆ Contributions aux PPh – amélioration de la fertilité du sol, pas de durée minimale de 4 ans (à partir de 2024).

PSL continuera à soutenir les interventions parlementaires ayant un **effet de correction** important:

- ◆ 22.3610 Motion Rieder: priorité à la production de denrées alimentaires
- ◆ 22.3795 Motion Gapany: revoir à la baisse l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants
- ◆ 22.3606 Motion Salzmann: réduire notre dépendance aux importations
- ◆ Critères de la contribution à la mise au pâturage avec SRPA

2.1.6 Eu égard à la problématique du phosphore, les exploitations situées dans une aire d'alimentation (Zo) que le canton a délimitée conformément à l'art. 29, al. 1, let. d, de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux)<sup>182</sup> qui présentent selon «Suisse-Bilan» un taux d'auto-fertilisation en phosphore (production d'éléments fertilisants avant la cession des engrais de ferme, divisée par le besoin des cultures en éléments fertilisants) supérieur à 100 %, peuvent épandre au maximum 80 % de leurs besoins en phosphore. Si l'exploitant prouve à l'aide d'échantillons de sol prélevés par les autorités de contrôle compétentes qu'aucune parcelle d'exploitation n'appartient aux classes de fertilité D ou E au sens du ch. 2.2, les dispositions du ch. 2.1.5 sont applicables.

2.1.5 En ce qui concerne le bilan de phosphore établi sur la base d'un bilan de fumure bouclé, une marge d'erreur s'élevant au maximum à +10 % du besoin des cultures est admise pour l'ensemble de l'exploitation.

Extrait de l'ordonnance sur les paiements directs

# Le CF veut être au clair sur les suppléments: communiqué du 2.11.2022

## Pourquoi les producteurs-trices l'ont déjà refusé deux fois:

- ◆ Pression du marché avec les différences de prix (2 prix du «lait» sur le marché)
- ◆ Les risques juridiques pour la Confédération subsistent (double paiement)
- ◆ Risque politique que d'autres étapes d'ouverture du marché suivent (supplément unique -> perte d'efficacité, ouverture de la «ligne blanche»); signifie démantèlement de la protection douanière.
- ◆ Les producteurs de lait sont mis au pilori par la loi sur la transparence. Les suppléments sont-ils aussi des paiements directs?
- ◆ L'administration n'est pas simplifiée (y c. la segmentation).

**Le Conseil fédéral propose une solution avec la mini-PA22+ (art. 38/39 LAgr) et s'en distancie maintenant presque simultanément...**

- Lors de la consultation, il a été proposé que le supplément pour le lait transformé en fromage et le supplément de non-ensilage soient versés directement aux producteurs de lait à partir de 2024. Le dépôt des demandes par les producteurs de lait et le versement par l'OFAG se feraient de manière analogue au supplément pour le lait commercialisé.
  - Le Conseil fédéral a chargé le DEFR de poursuivre le projet de versement direct du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage aux producteurs de lait, malgré les réactions négatives de la branche lors de la consultation. Seul le versement direct permet de mettre en pratique la disposition des art. 38 et 39 de la loi sur l'agriculture, selon laquelle les deux suppléments reviennent aux producteurs de lait.

L'ordonnance sur le soutien du prix du lait est donc retirée du présent train d'ordonnances afin de continuer d'optimiser, en collaboration avec la branche, les processus administratifs nécessaires pour le versement direct. Le versement direct du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage sera remis en consultation en 2023.

# Mini-PA22+: un ensemble de mesures globalement avantageux en l'état

**Positif**, car les mesures prévoient les éléments suivants:

- ◆ Suppléments laitiers (art. 38, 39)
- ◆ Contrôle du lait (art. 41)
- ◆ Assurances sociales
- ◆ Élevage et la promotion des animaux de rente
- ◆ Promotion des innovations
- ◆ Maintien de l'échelonnement des contributions PD à la surface
- ◆ Assurance-récolte
- ◆ Transfert des contribution à l'utilisation efficiente des ressources vers les contributions au système de production et exigences PER
- ◆ Contributions au système de production avec échelonnement des effets

→ C'est une voie réalisable pour en finir avec la pénible suspension de la PA 22+

SMP·PSL

*Schweizer Milchproduzenten  
Producteurs Suisses de Lait  
Produttori Svizzeri di Latte  
Producents Svizzers da Latg*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 14 juillet 2022

## Un ensemble de mesures globalement avantageux

Le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) a pris connaissance du rapport sur l'orientation future de la politique agricole dans ses grandes lignes. La "Vision 2050" porte notamment sur la place de la production animale dans l'agriculture suisse, mais elle va au-delà de la seule politique agricole: l'ensemble du système alimentaire est concerné, de la production à la consommation (y c. les importations). Dans le futur système, le lait et les produits laitiers conserveront une place centrale; dans le rapport, l'on encourage d'ailleurs davantage leur consommation.

PSL considère la "mini-PA" comme un ensemble de mesures définitif. Il s'agit d'un moyen pragmatique de clore les discussions sur la PA22+, qui avait été suspendue. En l'état, le projet présente plus d'avantages que d'inconvénients. Le rapport sur l'orientation future de la PA nécessite cependant des précisions. Nous ne devons pas rogner sur notre niveau actuel de sécurité alimentaire, d'autosuffisance et surtout de protection douanière. Le comité de PSL est déconcerté par le fait que si peu d'agriculteurs·trices actifs aient été invités à se joindre à la commission pour l'élaboration du rapport et que les praticiens concernés aient été en outre peu écoutés. Tous les types de production qui assurent en fin de compte la valeur ajoutée de l'agriculture suisse ont été systématiquement exclus.

# Mini-PA22+: un ensemble de mesures globalement avantageux en l'état

Positif, car les mesures ne prévoient plus:

- ◆ De paiements directs aux personnes morales
- ◆ De conditions supplémentaires pour toucher les paiements directs (respect LPN, plus de biodiversité, protection phytosanitaire plus respectueuse de l'environnement, PER régionalisées, contrôles protection des eaux, introduction d'une limitation des contributions par surface ou par contribution)
- ◆ De modification concernant les contributions à la sécurité de l'approvisionnement et au paysage cultivé
- ◆ De contributions au système de production contestées (surtout production végétale et conseil -> \$)
- ◆ D'adaptation des contributions de transition
- ◆ D'abaissement du nombre maximal d'UGBF de 3 à 2,5
- ◆ De discussions au sujet du droit foncier
- ◆ D'introduction d'une limite des contributions par exploitation ou par contribution



→ C'est une voie réalisable pour en finir avec la pénible suspension de la PA 22+

# Mini-PA22+: un ensemble de mesures globalement avantageux en l'état

Un peu dérangentant, car les mesures prévoient:

- ◆ Des contributions à la biodiversité (y c. prestations de conseil)
- ◆ Des contributions pour une agriculture adaptée aux conditions locales (fusion des contributions pour la mise en réseau et des contributions à la qualité du paysage: actuellement, seule différence CE/CF)
- ◆ Une augmentation des données de surveillance relevées auprès des agriculteurs-trices (obligation de livrer)

→ Sur le fond, presque tout est réglé. Une solide majorité se dégage au sein du CE

Aux membres de la Commission  
de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E)

Berne, le 10 août 2022

## 20.022 Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Madame, Monsieur,

D'après la planification des séances, vous réexaminerez l'objet visé en titre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et prendrez simultanément connaissance du rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E et 21.3015 de la CER-N. Le report de la PA22+ a donné lieu à un rapport sur l'orientation future de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses (« Vision 2050 ») et à une proposition de politique agricole au format réduit.

La fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, qui représente les 17 500 producteurs de lait actifs générant un tiers de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'agriculture suisse, soutient la voie tracée par le Conseil fédéral :

- Nous vous invitons à adopter l'ensemble de la « mini-PA » telle qu'elle est présentée, avec les avantages et les inconvénients qu'elle comporte. Pour PSL, l'ensemble comporte plus d'avantages que d'inconvénients. Les débats sur la suspension de la PA22+ peuvent donc être menés à une conclusion factuelle et pragmatique. Une ouverture du paquet avec de nombreuses discussions de détail n'est en effet pas du tout souhaitable.
- La « Vision 2050 » esquisse certes les contours de l'évolution de la PA à partir de 2030, mais l'ensemble du secteur agroalimentaire est concerné et l'orientation dépasse largement le cadre de la politique agricole en s'étendant de la consommation à la production (en passant par les importations). Le lait et les produits laitiers revêtent toujours une grande importance dans l'alimentation humaine (durable) de demain et doivent continuer à être encouragés au sens du rapport. Si l'on prend conscience que chaque kilo de lait importé représente actuellement un recul écologique, il s'agit là d'une indication importante pour la politique.  
La partie de la Vision 2050 consacrée à la politique agricole vise un rythme de huit ans, ce que nous approuvons expressément. Pour concrétiser l'avenir à plus long terme, des précisions importantes doivent toutefois être ajoutées au rapport : nous ne devons pas rogner sur notre niveau actuel de sécurité alimentaire, d'autosuffisance et surtout de protection douanière.

En nous tenant à votre entière disposition et en vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre propos, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Producteurs Suisses de Lait PSL

  
Hanspeter Kern  
Président

  
Stephan Hagenbuch  
Directeur (079 / 292 97 52)

# Mini-PA22+: un ensemble de mesures globalement avantageux en l'état

## Il faut s'attendre à une offensive de charme au CN:

Communiqué de presse CER-E: la commission veut en outre étudier de manière approfondie la question d'intégrer des **objectifs et des mesures de politique climatique** dans la loi sur l'agriculture (oui ou non et de quelle manière) et souhaite que l'Office fédéral de l'agriculture procède à des clarifications approfondies à ce sujet.

La CER-E a rejeté par 7 voix contre 4 une proposition analogue à la trajectoire de réduction des pertes d'éléments fertilisants (art. 6a), consistant à inscrire dans la loi des objectifs concrets en faveur d'une **«trajectoire de développement du bien-être animal»**. Le Parlement ayant clairement refusé l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative contre l'élevage intensif, la majorité estime qu'il ne serait pas opportun d'introduire des mesures encore plus contraignantes dans la loi.

## L'héroïne des véganes n'a pas dit son dernier mot

La conseillère nationale Meret Schneider (Verts/ZH), qui avait écrit l'initiative à 25 ans, continuera son combat pour réformer l'agriculture.

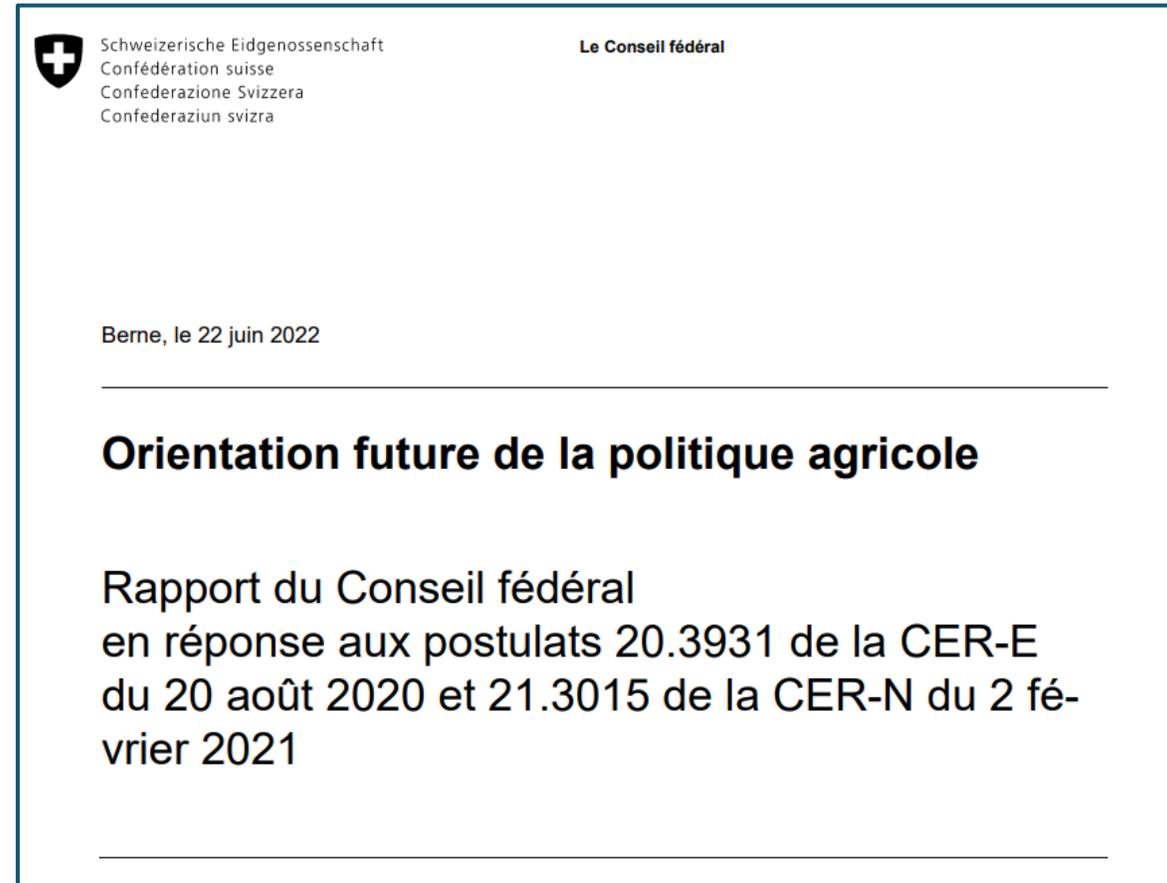


La conseillère nationale Meret Schneider (Verts/ZH) n'a pas hésité à visiter des exploitations avicoles intensives pendant la campagne. «Je veux travailler avec les paysans», dit celle qui travaille aussi dans une exploitation maraîchère.

24heures.ch

# Le lait continue de jouer un rôle important 😊

- ◆ Il en va de l'avenir de la production animale suisse.
  - ◆ L'alimentation est considérée comme un système complet.
  - ◆ L'ensemble de la chaîne de création de valeur est concerné. De la consommation à la production (y compris les importations).
  - ◆ La pyramide alimentaire reste au cœur du système alimentaire, y compris la recommandation des trois portions de lait par jour. La consommation devrait même être encouragée.
  - ◆ Soutien aux branches de production adaptées aux conditions locales.
  - ◆ Soutien à la sécurité de la planification.
- Le lait et les produits laitiers continueront à jouer un rôle central.
- Viser un rythme de 8 ans (à partir de 2030).



# Autorité en matière d'interprétation de l'OFAG, l'OSAV et l'OFEV

Chères productrices de lait, chers producteurs de lait,

Jusqu'à la mi-novembre 2022, il est possible de prendre position sur la Stratégie Climat 2050 pour l'agriculture et l'alimentation des offices fédéraux de l'agriculture (OFAG), de l'environnement (OFEV) et de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Le cercle de participant·es issus du monde agricole a été préalablement très restreint. Le dossier sera ensuite transmis au Conseil fédéral.

Nous savons que les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'alimentation s'élèvent à quelque 2,0 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par personne et par an, et qu'environ 3/5 d'entre elles sont générées à l'étranger. Par conséquent, il faudrait également considérer les importations plus en détail et prendre des mesures concrètes, car il s'agit d'une question transfrontalière. Toutefois, il n'existe pas d'objectif de réduction concret pour les denrées alimentaires importées, mais une liste de mesures que la production alimentaire nationale devra prendre en compte à l'avenir. Il reste encore beaucoup de travail de persuasion à faire.

Avec mes meilleures salutations,

Hanspeter Kern, président Producteurs Suisses de Lait PSL

## «Il faut modifier nos comportements alimentaires»

Sans changement dans l'alimentation, l'autosuffisance de notre pays est menacée, affirme Christian Hofer, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.

24heures.ch

# Initiatives: ça continue... «Initiative biodiversité»

Le CN a opposé un contre-projet indirect «étoffé» à l'initiative sur la biodiversité:

- ◆ L'agriculture compte aujourd'hui 19% de SPB
- ◆ L'initiative veut 17% du territoire national (13,4% aujourd'hui), l'OFEV en veut 30%...
- ◆ Le CN a encore renforcé – consciemment ou non – le contre-projet indirect du CF:
  - ◆ Compétence nouvellement attribuée à la Confédération; exécution par les cantons.
  - ◆ 17% aires centrales sur le territoire national + aires de mise en réseau
  - ◆ ... cela ne peut se faire qu'au détriment de l'agriculture et de la forêt...
  - ◆ Le CF fixe des surfaces «contraignantes pour les autorités» dans le plan directeur et les cantons doivent les respecter, par exemple lors de l'octroi de permis de construire.....
  - ◆ Les associations environnementales auraient le droit de faire opposition, mais pas les propriétaires fonciers

**Objectif: ne pas entrer en matière sur le contre-projet indirect au Parlement, rejeter absolument l'initiative (CEATE-E 10.11.2022) et laisser le peuple décider.**



Le Conseil national a débattu de l'**Initiative biodiversité**. En plus de la rejeter, il entend lui opposer, au grand dam de l'Union suisse des paysans (USP), un contre-projet indirect pour entraîner son retrait. En procédant ainsi, la Chambre basse ne fait que gonfler le volume déjà important d'initiatives populaires. Qui plus est, le contre-projet en question va beaucoup trop loin : il donnerait au Conseil fédéral des compétences très étendues, lui permettant de définir l'ampleur et les exigences des aires centrales et des aires de mise en réseau. Par le passé, le gouvernement a signalé que 17 % du territoire suisse devraient être définis en tant qu'aires centrales et qu'au total 30% du territoire devraient être affectés à la biodiversité. Il faudrait réserver au moins 150 000 hectares supplémentaires, soit la superficie du canton de Lucerne, au profit des aires centrales. À l'heure actuelle, le Conseil fédéral estime à 13,4 % seulement la part de ces aires en Suisse. Pour ce qui est des aires de mise en réseau, il faudrait encore ajouter plusieurs centaines de milliers d'hectares. Les décisions du Conseil national mettraient un frein aux activités de l'espace rural, entravant la production de denrées alimentaires, la production d'énergies renouvelables et le tourisme.

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 21 septembre 2022